EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VAUVERT DELIBERATION N° 2023/10/32

Objet : Autorisation de signature d'une convention passée dans le cadre de la Conférence des financeurs de Prévention de la Perte d'Autonomie

Séance du 12 octobre 2023

Date de la convocation : 21 septembre 2023	**Membre en exercice = 16** **Nombre de présents = 8** **Nombre de délégation = 2**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vauvert (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT Président en exercice.

Présents : Mmes BERTHEZENE F., CHALMETON F., EYMARD A., LAIR-LACHAPELLE C, PEYRE C.
Mrs DENAT J., BERTRAND JP., MOUSSA F.
Absents excusés : Mmes DUQUESNE N., MICHALSKI E.
Mrs CUVIER C., HUREL JM., VIDAL S.
Absents : Mme CACHIA MORENO J
Mrs GARNIER S., MEIZONNET JL
Avaient donné pouvoir : Mme MICHALSKI E.
Mr VIDAL S.

Le CCAS porteur d'actions de préventions a sollicité le Conseil Départemental du Gard dans le cadre de la Conférence des Financeurs de Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) et son programme de mise en œuvre d' actions de préventions en faveur des personnes âgées.

Le Conseil Départemental en coordonne le financement et propose au CCAS, une convention qui a pour objet de formaliser le concours financier attribué par la CFPPA dans sa séance plénière du 30 juin 2023 pour la mise en place des actions retenues :

❖ **1500 €** pour la réalisation de son action ***Rallye gastronomique*** sur la base du budget prévisionnel de l'action dont le coût total s'élève à 1900 €

❖ **900 €** pour la réalisation de son action ***Atelier contes en EHPAD*** sur la base du budget prévisionnel de l'action dont le coût total s'élève à 2380 €

❖ **500 €** pour la réalisation de son action ***Gestes qui sauvent*** sur la base du budget prévisionnel de l'action dont le coût total s'élève à 1250 €

❖ **1000 €** pour la réalisation de son action ***Repas de fin d'année séniors isolés*** sur la base du budget prévisionnel de l'action dont le coût total s'élève à 2400 €

❖ **3000 €** pour la réalisation de son action ***Espace ressources pour les proches aidants familiaux*** sur la base du budget prévisionnel de l'action dont le coût total s'élève à 9000 €

Monsieur le Président propose au conseil d'administration :

- L'autorisation de signer la convention proposée par le Conseil Départemental ainsi que toutes pièces aux effets des présentes.

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur et autorisent la signature de la convention.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du C.C.A.S :

Jean DENAT

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
22 NOV. 2023
Bureau du Courrier

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- *son dépôt en préfecture le* 22/11/2023
- *sa notification le* .....
- ***sa publication le*** 22/11/2023

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du 22/11/2023

Pour le président par délégation,
La vice-présidente,
Elisabeth Michalski

Michalski